N° 765 DU MERCREDI 10 JUIN 2020

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

TOGOMATIN

Le Conseil supérieur de la magistrature au Togo

Quelle reforme ?

L'existence du droit dont chaque individu est ou se prétend titulaire ne serait qu'illusion si la judiciaire n'assure la réalisation. Ainsi se résume la noble et lourde mission de l'appareil judicaire, animé fondamentalement par les juges dont le recrutement, la formation et surtout la carrière ne devraient souffrir ni de balafres ni de failles...

PAGES 6&7

ETRANGER

Burundi / Nécrologie

Décès du président Pierre Nkurunziza : La piste du décès par coronavirus avancée

Depuis le 25 mai dernier, il n'était qu'un président qui égrenait tranquillement les derniers moments de sa présidence à la tête du Burundi depuis des années. Alors qu'il s'apprêtait à passer la main à son dauphin, le général Evariste Ndayishimiye, le président sortant ...

PAGE 4

ECONOMIE

Marchés de Lomé commune et Agoè Assiyéyé

Le gouvernement réduit de moitié les droits de place

Les marchés de Lomé commune et d'Agoè Assiyéyé bénéficieront d'une réduction sur les droits de place. Ainsi en a décidé le gouvernement pour accompagner les acteurs de ces marchés dans le cadre de son plan ...

PAGE 5

Eau et assainissement

L'Agence française de développement renforce son partenariat avec le Togo

PAGE 3

Lutte contre la Covid-19

Le gouvernement togolais fait le choix le moins complexe

Le gouvernement togolais vient de mettre fin à certaines restrictions liées à l'Etat d'urgence sanitaire. Le choix difficile du prolongement de la période exceptionnelle qui prend fin dans quelques semaines, a été évité. En effet, cela a des coûts et les autorités font bien de privilégier le respect des mesures barrières dont le port obligatoire du masque par tous les Togolais.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Le Mifa décidé à rehausser le niveau du financement agricole au Togo

Officiellement lancé le 05 juillet 2019, le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa SA) œuvre pour la professionnalisation et le financement de l'agriculture au Togo. Quelles sont les grandes lignes du parcours du Mifa ? Les crédits accordés au secteur agricole représentent 4,6% du total des prêts mis en place par les banques en 2019. «En 2019, nous avons réussi, au niveau du Mifa, à faciliter le financement du secteur à hauteur de 08 milliards de francs CFA. Mais pour cette année 2020, les ambitions sont grandes. Notre objectif est d'atteindre un financement de 50 milliards de francs CFA. A ce jour, nous avons un portefeuille qui s'élève à 26 milliards de francs CFA », a expliqué Aristide Agbossoumonde, directeur général du Mifa.
Le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa S.A.) bénéficie de l'appui technique et financier de la Banque africaine de développement (BAD) ...

PAGE 3

Covid-19 et cours en ligne

Accélérer la révolution numérique dans les universités publiques du Togo

La pandémie de la Covid-19 a obligé les universités publiques à dispenser des cours en ligne depuis quelques semaines. A l'université de Lomé, c'est la plateforme Rescoul qui est utilisé ...

PAGE 11

CMJN

SOMMAIRE

Infrastructures
Le pont d'Aného fait peau neuve

P 5

Océans
Plus de 3 milliards de personnes dépendent de cette étendue bleue

P 10

Covid-19
Les étudiants de l'Infa de Tové vont suivre des cours en ligne

P 11

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

Iyè LAROU initie un commerce de beignets de haricots grâce au crédit APSEF

Echos des bénéficiaires des produits FNFI dépose ses valises à Soumdina Haut dans la préfecture de la Kozah. Dans ce village, plusieurs personnes ont une identité commune, celle d'avoir tous bénéficié d'un des crédits du FNFI. Au nombre de ces personnes, Iyè LAROU qui a successivement obtenu les deux premiers cycles du crédit APSEF qui lui ont permis de débuter la commercialisation de beignets de haricots. Un an après le début de cette activité, notre interlocutrice estime qu'elle commence peu à peu à s'autonomiser.

Iyè LAROU

C'est dans le marché de Soumdina haut, petit village perché sur la montagne que madame Iyè Larou commercialise des activités champêtres pour survivre peut aujourd'hui y ajouter un petit commerce qui lui permet de joindre facilement les deux bouts.

Il n'a pas été facile pour elle de rentrer en contact avec l'une des institutions de microfinance partenaires du FNFI dans la région. Car pour celle qui fait figure de proue dans les groupements de femmes de la région, les Institutions de Microfinance la sollicite assez ponctuellement pour les aider à faire passer des messages de sensibilisation auprès des femmes. C'est ainsi que Iyè se met aussi en ordre de bataille avec pour seul objectif d'obtenir elle aussi le crédit APSEF pour se lancer dans son activité.

Formation suivie et toutes les conditions requises remplies, elle obtient successivement les deux premiers cycles du crédit APSEF qui lui permet de débuter son beignets depuis plus d'un an. Celle qui auparavant n'exerçait que des challenge.

" Les deux premiers cycles de APEF que j'ai obtenu m'on permis notamment d'acheter un sac de haricot, de l'huile et quelques divers équipements pour débuter la fabrication et la commercialisation de beignets. Comme vous le voyez actuellement, je suis en pleine préparation de mes beignets qui sont très prisés surtout le matin en guise de petit déjeuner. Les travailleurs de champs viennent en consommer avant d'aller au champ, les écoliers avant d'aller à l'école. Vu que c'est un repas typiquement local et traditionnel, les gens en consomment avec assez de plaisir. Personnellement, ce qui me plait plus dans l'histoire, c'est que je sors déjà à 6 h du matin et avant 10 heures j'ai tout vendu. Ceci me fait prendre conscience que mes beignets sont très appréciés par la population de Soumdina. Vous savez, je suis née et j'ai grandit ici et je sais pertinemment ce qui est bon pour mes semblables."

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
FSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... « Le Mifa même est une garantie, puisque nous travaillons déjà sur un certain nombre de contraintes que ces banques rencontrent dans ce secteur agricole. Les Banques parlent de non-professionnalisation des producteurs. Le Mifa travaille sur le terrain pour organiser les producteurs en coopératives, leur donne des formations et les assiste au respect des itinéraires techniques. Donc c'est une réponse précise à ces préoccupations », rassure-t-il.

Par ailleurs, les banques ont soulevé d'autres contraintes liées à une méconnaissance du secteur agricole et sollicité une formation au profit de leur personnel pour une meilleure connaissance de ce secteur. « Le Mifa apporte également une assistance technique aux banques, puisque nous travaillons avec elles dans l'évaluation et l'analyse des dossiers et dans le suivi pour qu'elles aient l'expérience », a conclu M. Agbossoumonde.

Au-delà du financement et du partage des risques, le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa SA), offre également trois services assurantiels, notamment la couverture maladie, la prévoyance retraite et l'assurance agricole.

Attipoe Edem Kodjo

Lutte contre la Covid-19

Le gouvernement togolais fait le choix le moins complexe

Le gouvernement togolais vient de mettre fin à certaines restrictions liées à l'Etat d'urgence sanitaire. Le choix difficile du prolongement de la période exceptionnelle qui prend fin dans quelques semaines, a été évité. En effet, cela a des coûts et les autorités font bien de privilégier le respect des mesures barrières dont le port obligatoire du masque par tous les Togolais.

Dr Komi Selom Klassou, chef du gouvernement togolais

Dans un communiqué lu sur la télévision nationale lundi dernier, le gouvernement togolais a annoncé la levée de certaines mesures restrictives à compter du mardi 9 juin 2020. Il s'agit de la levée totale du couvre-feu, celle du bouclage des villes initialement concernées, le port de masque de protection obligatoire pour tous.

Pour rappel, ces mesures ont été prises lorsque l'on a dépassé la dizaine de cas et que certaines villes comme Tsévié ont été touchées et des cas suspects enregistrés dans d'autres villes. Le bouclage de quelques villes avait donc été décidé juste après la fermeture des écoles, centres de formation et lieux de culte. Plus tard la circulation entre différentes localités du pays a été actée afin d'éviter que des cas avérés qui s'ignorent ne propagent le virus. Ou à l'inverse, que des personnes saines, n'aillent se faire contaminer et retourner dans leurs communautés avec le virus.

Dans son discours à la nation le 1er avril dernier, le président de la République togolaise a annoncé la mise en place d'un couvre-feu. Cette mesure n'était pas intervenue dans notre pays depuis plus de 20 ans. La menace était donc sérieuse. Le gouvernement a dû prendre des mesures sociales pour soutenir les plus vulnérables.

Plus de deux mois après, le nombre de cas continue d'évoluer, tout comme le nombre de personnes guéries d'ailleurs. L'on a assisté dans un premier temps à l'allègement des heures du couvre-feu. Et puis au moment où l'on se demandait si le gouvernement allait prolonger l'Etat d'urgence sanitaire, ce dernier annonce la levée du couvre-feu et la fin du bouclage des villes.

Mais sur quoi se basent les autorités pour prendre une telle décision ? « Le gouvernement, sur la base de l'évolution de l'épidémie et des rapports d'étape du Conseil scientifique, a procédé à des allègements successifs du couvre-feu. Les nouveaux rapports établis par le comité scientifique confirment la tendance à la stabilisation de l'épidémie », lit-on dans le communiqué. Selon les spécialistes, l'on rentre dans une période d'endémie, où l'on doit vivre avec le virus.

D'ailleurs, ajoute le gouvernement : « la levée de ces dispositions ne signifie guère la fin de l'épidémie du coronavirus (Covid-19) dans notre pays ». C'est la raison pour laquelle le port du masque de protection est devenu obligatoire. Le lavage des mains et le respect de la distance sociale doivent être scrupuleusement respectés.

Le gouvernement dit compter sur « la discipline et le sens du civisme de toutes ext tous ». Selon le professeur Salou Mounérou, bactériologue-virologue et membre du Conseil scientifique, si nos compatriotes ne se montrent pas disciplinés et que la situation s'aggravait à nouveau, l'on n'hésiterait pas à imposer à nouveau les mêmes restrictions.

Edem Dadzie

Eau et assainissement

L'Agence française de développement renforce son partenariat avec le Togo

Grâce au soutien de l'Agence française de développement (AFD), le gouvernement togolais pourra répondre au besoin pressant d'accès à l'eau potable de certains de nos compatriotes. Plus de 200 000 personnes de la partie septentrionale du pays seront touchées par un nouvel accord de financement.

Photo de famille des officiels français et togolais

Les ministres Antoine Lekpa Gbegbeni, de l'Eau, de l'équipement rural et de l'Hydraulique ; Sani Yaya de l'Economie et des Finances ; Kanfitine Issa Tchede, ministre délégué auprès du ministre de l'Eau, de l'Equipement rural et de l'Hydraulique villageoise et François Jacquier, directeur pays de l'AFD étaient autour de Marc Vizy, l'ambassadeur de France au Togo pour la signature de cet accord de financement.

L'accord dénommé Convention PND-EAU/AFD, est un prêt de l'AFD à des conditions concessionnelles, destiné à appuyer les actions engagées par le Togo dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le principal projet visé se décline en plusieurs axes : l'alimentation en eau potable des villes de Cinkassé, Korbongou, Bombouaka, Mandouri, Tandjoaré, Gando, l'extension du réseau d'eau de la ville de Dapaong à partir du barrage de Dalwak, l'alimentation de six zones semi-urbaines (Gando, Soudou Tchalimdé, Kabou, Amou-Oblo, Wahala et Glei), le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau des villes du périmètre de la TdE.

Une seconde convention, portant sur l'étude du plan d'actualisation du plan directeur d'assainissement du grand Lomé, a également été signée pour un montant de 459,17 millions FCFA. Le ministre de l'Economie et des Finances s'est félicité du partenariat fort qui unit le Togo et l'institution française, sur ce segment en particulier.

En effet, en l'espace d'une décennie, « l'AFD a investi plus de 108 millions d'euros, soit près de 71 milliards FCFA dans les projets d'alimentation en eau potable et assainissement », a rappelé Sani Yaya.

TM

Etats-Unis

Des républicains vont voter pour le démocrate Joe Biden en novembre prochain

On le savait déjà très critique à l'encontre de son collègue du même bord politique. Colin Power, républicain, tout comme son ancien président Georges Bush est convaincu que le président Donald Trump s'écarte du bon sens politique que l'on reconnaît aux Républicains. Dans un tweet sans détour dimanche 7 juin 2020 dernier, l'ancien chef d'Etat-major des armées américaines a précisé ne pas voter pour Donald Trump en novembre prochain.

Colin Powell

En réalité, cette position n'étonne personne. Car, on connait depuis 2016, la position de l'ancien chef d'Etat-major des armées sur la politique du désordre et « anticonstitutionnelle » menée par le nouveau locataire de la Maison blanche. Premier afro-américain à avoir occupé le poste de chef d'état-major des armées, avant de devenir chef de la diplomatie américaine sous la présidence républicaine de George W. Bush, Colin Powell a toujours été très critique envers Donald Trump.

« Nous avons une constitution, nous devons respecter la constitution. Et le président s'en est éloigné », a-t-il déploré. « Je n'aurais jamais utilisé ce mot pour aucun des quatre présidents pour lesquels j'ai travaillé: il ment », a-t-il poursuivi, déplorant le silence du parti républicain vis-à-vis du milliardaire. « Il ment tout le temps », a-t-il encore dit.

Allant jusqu'à évoquer la question des tensions raciales qui secouent le pays depuis quelques semaines, Colin Powell appelle tous les Américains à réfléchir à l'impact de la politique menée par le président Donald Trump sur la société et sur la place des États-Unis dans le monde. « Regardez tout ce qu'il a fait pour nous diviser » « Réfléchissez, faites appel à votre bon sens, posez-vous la question: est-ce bon pour mon pays? ».

Le même jour, l'ancien président républicain Georges Bush et Mitt Romney et John Mc Cain avaient eux aussi déclarés ne pas voter non plus pour Trump en novembre prochain. A coup sûr des conséquences directes de la réponse de Trump aux violences policières et sa gestion jugée par beaucoup calamiteuse de la crise du nouveau coronavirus. Son attitude des derniers jours aurait-elle fini de convaincre plusieurs leaders de son parti qu'ils ne pouvaient plus se taire ? À cinq mois de l'élection présidentielle, plusieurs membres éminents du parti républicain hésitent beaucoup à soutenir Donald Trump en novembre prochain. D'autres, plus courageux, déclarent voter pour le candidat démocrate Joe Biden. Un véritable coup dur pour ce parti, obligé de faire barrière à la réélection de leur propre candidat.

T.M.

Tchad / Coronavirus

Fin de confinement pour l'ancien président tchadien Hissène Habré ?

Il avait bénéficié d'une sortie provisoire de prison, en raison de la pandémie au coronavirus. Condamné à perpétuité à Dakar pour crimes contre l'humanité, l'ancien président tchadien Hissène Habré vient d'épuiser les deux mois de liberté dont il avait bénéficié. Il a donc retrouvé les murs de sa cellule dimanche 7 juin 2020.

Hissène Habré

Depuis le 6 avril, Hissène Habré, 77 ans, avait retrouvé la jouissance d'une semi-liberté. Sous la surveillance de l'administration pénitentiaire, l'ancien président tchadien partageait ses semaines entre ses deux domiciles dakarois : celui du quartier des Almadies et celui de Ouakam, où dans chacun d'eux réside l'une de ses deux épouses. Mais cette idylle ne sera de courte durée. Car dimanche 7 juin dernier, l'ancien président tchadien a regagné sa prison de Cap Manuel dimanche soir, à 18 h, heure locale, pour y passer le reste de ses jours en cellule.

Condamné à perpétuité à Dakar pour crimes contre l'humanité, Hissène Habré avait bénéficié d'une sortie de prison de 60 jours, accordée par la justice sénégalaise en raison de la pandémie de Covid-19.

Les associations de victimes avaient dit redouter une « libération déguisée » du président tchadien déchu à la faveur de cette « mesure humanitaire et de précaution », selon les autorités sénégalaises.

Le juge de l'application des peines avait motivé sa décision par le fait que Hissène Habré était « particulièrement vulnérable à ce coronavirus » et la nécessité de faire de la place dans sa prison, choisie pour mettre en quarantaine les prisonniers en début de détention.

T.M.

Burundi / Nécrologie

Décès du président Pierre Nkurunziza, la piste du décès par coronavirus avancée

Depuis le 25 mai dernier, il n'était qu'un président qui égrenait tranquillement les derniers moments de sa présidence à la tête du Burundi depuis des années. Alors qu'il s'apprêtait à passer la main à son dauphin, le général Evariste Ndayishimiye, le président sortant Pierre Nkurunziza tire sa révérence à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi, à la suite d'un arrêt cardiaque. Si le gouvernement parle d'un arrêt cardiaque comme cause du décès.

Pierre Nkurunziza

Le malaise aurait commencé dans la nuit du samedi à dimanche. Le président Pierre Nkurunziza aurait senti un malaise et s'est vite rendu à l'hôpital de Karuzi pour se faire soigner. Son état se serait amélioré, mais il a été victime d'un arrêt cardiaque dans la matinée du lundi. Selon le communiqué du gouvernement, « une réanimation immédiate a été entreprise par une équipe multidisciplinaire de médecins pendant plusieurs heures avec une assistance cardio-respiratoire, mais l'équipe médicale n'a pu récupérer le patient… ».

La nouvelle de son décès circulait depuis la nuit du dimanche 7 au lundi 8 juin 2020. Et selon les sources dont l'une était diplomatique, le décès serait lié à une infection au nouveau coronavirus.

Beaucoup pensent en effet, que le président Nkurunziza était atteint par le coronavirus en raison de l'hospitalisation de sa femme, Denis Nkurunziza, dans la nuit du 27 au 28 mai dernier. Elle avait été transportée à Nairobi par avion médicalisé et plusieurs médias kényans l'avaient dite en soins intensifs en raison, précisément, de la pandémie que le couple Nkurunziza s'obstinait à nier et contre lequel pratiquement aucune mesure n'a été prise.

Sur la piste du décès lié au coronavirus, les autorités dénient toute véracité à cette interprétation qui risque en réalité de semer la panique dans les rangs des dirigeants burundais. Ces derniers ayant, comme le chef de l'Etat, fait fi des précautions indispensables, plaçant la protection du pays sous les auspices de la bienveillance de Dieu !

Qu'importe l'origine du décès. A ce stade, la question qui préoccuperait plus les burundais c'est bien plus l'étape suivante. Qui devrait organiser les funérailles du chef de l'Etat toujours en exercice du pays ?

L'article 121 de la Constitution prévoit qu'en cas de décès du chef de l'Etat, lui succède à titre intérimaire le président de l'Assemblée nationale. Il s'agit actuellement de Pascal Nyabenda, très proche du président sortant, qui l'avait proposé comme candidat du CNDD-FDD à la présidentielle lors des élections générales du 20 mai dernier. Le groupe des généraux qui dirigent le pays avec le chef de l'Etat lui avaient toutefois préféré le général-major Evariste Ndayishimiye.

Alexandre Wémima

Marchés de Lomé commune et Agoè Assiyéyé

Le gouvernement réduit de moitié les droits de place

Les marchés de Lomé commune et d'Agoè Assiyéyé bénéficieront d'une réduction sur les droits de place. Ainsi en a décidé le gouvernement pour accompagner les acteurs de ces marchés dans le cadre de son plan de soutien social et économique.

Les commerçantes et commerçants des marchés de Lomé commune et d'Agoè Assiyéyé bénéficient désormais d'une réduction de 50% sur les droits des places. Cette mesure du gouvernement s'inscrit dans le cadre de son accompagnement pour atténuer les conséquences de la crise du coronavirus sur le tissu économique.

Pour les autorités togolaises, cet accompagnement témoigne une fois encore de la volonté du gouvernement togolais de soutenir les acteurs qui font face à une forte chute de la demande et à une grande incertitude à cause de la pandémie de Covid-19.

Face à la pandémie, le gouvernement a mis en place un plan de soutien social et économique pour accompagner les acteurs des secteurs formels et informels.

Ainsi, les Petites et moyennes entreprises (PME) et les Petites et moyennes industries (PMI) bénéficient d'un allègement des actions en recouvrement et de la suspension des contrôles fiscaux. Le gouvernement a également pris des mesures pour soutenir les personnes les plus vulnérables.

La nouvelle mesure de réduction de moitié les droits de place vient à point nommé pour les revendeuses et revendeurs des marchés de Lomé commune et d'Agoè Assiyéyé. Les chiffres d'affaires de plusieurs d'entre eux ont chuté à cause de la pandémie du coronavirus.

Félix T.

Agriculture à grande échelle

La prestigieuse ferme « Terre Bénie» en plein essor

Le ministre de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique, Koutéra Bataka, a visité ce 05 juin 2020, la ferme « Terre Bénie », spécialisée dans l'élevage de la volaille à grande échelle. Un véritable bijou agropastoral qui concourt à la mise en œuvre de l'axe 2 du PND initié par le gouvernement togolais.

Aperçu d'une culture de la ferme « Terre promise »

La ferme « Terre Bénie », située à Gamé (préfecture du Zio), est un réceptacle de toute une gamme de produits spécialement étudiés pour l'équipement et la nutrition en élevage de volaille. Au total 50.000 pondeuses et 12 000 coquelets. Elle offre 50 emplois autour du poulailler.

La visite du ministre togolais de l'Agriculture a commencé par une phase d'observation des pondeuses, des coquelets de leur environnement, des œufs, la production de la provende, des équipements, les 2 barrages, une merveille qui va permettre de créer des emplois pour des jeunes et des femmes, ce qui vise le gouvernement.

En plein chantier, et face à la pandémie de la Covid-19, les travaux ont pris du retard, surtout les équipements qui doivent arriver de l'extérieur. « Nous invitons les opérateurs économiques à soutenir ces entreprises nationales pour avoir des produits sains de qualité pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo », a indiqué le ministre Bataka. Il a invité le personnel de cette ferme au respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale face à la Covid-19.

« Terre Bénie », dans ses perspectives, vise l'élevage de poulets parentaux pour les œufs qui seront incubés pour les poulets de chair, c'est toute une chaîne de valeurs sur cette ferme.

Attipoe Edem Kodjo

Infrastructures

Le pont d'Aného fait peau neuve

Les responsables communautaires de la préfecture des Lacs ont réceptionné le 04 juin 2020, le pont rénové d'Aného. Les travaux ont été financés par Protectrice assurance (une entreprise citoyenne de développement), à hauteur de 5.000.000 FCFA.

Aperçu du pont rénové

Les travaux ont consisté à la peinture des barres métalliques de sécurité du pont et la pose de l'enseigne lumineuse à l'entrée principale de la mairie d'Aného. Les autorités communales entendent protéger le pont contre la rouille, l'embellir et la rendre plus visible aux usagers en vue d'éviter des accidents de circulation.

Ces infrastructures étant défraîchies, constituent des risques d'accident de circulation et il est urgent de poser un acte pour accompagner la mairie en les rafraîchissant. Le conseiller municipal, Adoh Jacob Benissan, a exprimé sa « reconnaissance à la Protectrice assurance pour son action de développement communautaire et son soutien à la mairie ».

Les responsables de Protectrice assurance ont signifié que l'entreprise sera toujours aux côtés de la mairie d'Aného pour le développement harmonieux et durable de la localité.

Attipoe Edem Kodjo

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE AU TOGO : QUELLE REFORME ?

« Pas de droit sans juge », Paul Ricoeur

L'existence du droit dont chaque individu est ou se prétend titulaire ne serait qu'illusion si la judiciaire n'assure la réalisation. Ainsi se résume la noble et lourde mission de l'appareil judicaire, animé fondamentalement par les juges dont le recrutement, la formation et surtout la carrière ne devraient souffrir ni de balafres ni de failles. C'est pour cela que des mécanismes et méthodes ont été imaginés pour encadrer et suivre la carrière des magistrats.

En France, depuis une loi constitutionnelle du 27 octobre 1946, il est institué un Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM.), avec pour mission principale, la gestion de la carrière des magistrats ainsi que leur discipline. Présidé depuis son institution par le président de la République, il est depuis la réforme du 14 janvier 2008, présidé par le premier président de la cour de cassation et le procureur général près la Cour de cassation.

Au Togo, le CSM est créé par la loi organique N 97-04 du 06 mars 1997. Il est présidé depuis lors par le président de la Cour suprême.

Après plus de deux décennies, cet organe a montré ses limites. Dès lors, la question sur sa refondation se pose. Dans cette optique, un avant-projet de texte en cours d'élaboration suggère des innovations importantes parmi lesquelles celle de faire du président de la République, le président du CSM.

Des divergences de points de vue apparaissent aussitôt, certains voyant dans cette posture, la volonté manifeste de l'Exécutif d'assujettir le judiciaire ; ce qui remettrait en cause selon eux, le principe de la séparation des pouvoirs. D'autres au contraire pensent que cela constituerait une garantie de discipline, de sérénité et de célérité dans la résolution des problèmes de la justice.

Sans prendre position, on peut constater que la première opinion bien qu'intellectuellement très séduisante semble pécher par son caractère trop théorique et trop tranché. En effet, plusieurs éléments d'ordre pratique et juridique peuvent justifier que le président de la République préside le CSM et cela aurait plus d'avantages que d'inconvénients.

Le président Faure E. Gnassingbé

I- LES ATTRIBUTIONS REGALIENNES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Si de 1946 à 2008, soit plus de soixante (60) ans, le CSM a été dirigé en France par le président de la République, c'est que cette pratique est loin d'être une improvisation. Cela relève plutôt de la nature du régime français dont le Togo a hérité et qui confère une éminence au président de la République dans le bon fonctionnement des Institutions de l'Etat.

A- LE ROLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Dans un régime semi-présidentiel comme celui de la France ou du Togo, les règles de fonctionnement des Institutions de la République sont telles que le président de la République, chef de l'Exécutif, se voit attribuer un droit de regard sur le fonctionnement des autres pouvoirs, le législatif et le judiciaire.

Relativement au législatif par exemple, non seulement le président de la République a l'initiative des lois à travers le gouvernement, il peut aussi légiférer par ordonnance.

Au plan judiciaire, la constitution fait du président de la République le garant de l'indépendance de la magistrature avec pour assistant le CSM : « le président de la République est garant de l'indépendance de la magistrature. Il est assisté à cet effet par le Conseil Supérieur de la Magistrature », article 64 de la constitution française repris par l'article 115 de la constitution togolaise. Les conséquences découlant de ces prérogatives sont énormes :

- il nomme les magistrats du siège et du parquet sur proposition du CSM ;
- il est le seul à pouvoir accorder la grâce présidentielle aux condamnés à des peines définitives d'emprisonnement ;
- il dispose d'un représentant au sein du CSM, nommé par lui ;
- tout le parquet y compris le garde des sceaux est sous son contrôle, ceci pour une meilleure application de la politique criminelle de l'Etat ;
- la cour suprême relève de la Présidence.

Ces prérogatives du Chef de l'Etat montrent à suffisance d'une part, qu'en l'état actuel de la législation togolaise, le président de la République est prépondérant dans le fonctionnement de la justice ; d'autre part, que ce système découle du fonctionnement du régime semi présidentiel comme partout où il a cours dans le monde politique.

En France, bien que les réformes du 25 octobre 1993 et du 14 janvier 2008 aient tour à tour ôté au président de la République le droit de nommer les magistrats et celui de présider le CSM, elles ont préservé son rôle éminent en matière de justice à travers ses prérogatives constitutionnelles citées plus haut.

Il est incongru de vouloir démontrer que le président de la République dont la mission régalienne est d'œuvrer au bon fonctionnement des Institutions, entraverait l'indépendance de la magistrature s'il lui était donné de présider le CSM ; alors même que cette indépendance est plutôt plus liée à la vie et aux comportements des magistrats eux-mêmes.

B- ETAT DES LIEUX ET FAIBLESSES DE LA JUSTICE TOGOLAISE

Le magistrat est par définition l'homme idéal de la société à qui il est confié la mission de trancher, au nom du peuple, de mettre fin à l'incertitude, séparer les parties trop près dans le conflit et trop éloignées l'une de l'autre dans leur ignorance, comme le dit LOIC Cadiet. A regarder de près, cette noble mission fait forcément appel à des qualités, talents et valeurs humaines exceptionnelles : « n'est pas magistrat qui veut ».

Malheureusement beaucoup de Togolais ont entendu plusieurs personnalités faire une peinture non reluisante de certains magistrats. Plusieurs gardes des sceaux ont relayé cette situation. De l'avis de certains justiciables, les comportements de ces magistrats seraient déplorables. Les méconduites de cette catégorie de magistrats éclaboussent les efforts de leurs collègues intègres. C'est en partie contre cette catégorie de magistrats que des mesures d'assainissement doivent être prises. Pour ce faire, il faut un CSM robuste.

II- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, A LA RESCOUSSE DU CSM

Il est évident que la justice aura à gagner aussi bien au plan matériel, moral que dans le renforcement de son indépendance, si le président de la République acceptait de présider le CSM comme le prévoit la constitution.

A- AU PLAN MATERIEL ET MORAL

Actuellement, le président de la République joue son rôle dans la magistrature par personnes interposées désignées par la loi (le garde des sceaux, le président de la cour suprême, son représentant au CSM ...). Or, il peut arriver que des comptes rendus qui lui parviennent par ces canaux ne soient pas fidèles ; ce qui conduirait naturellement à vicier ses décisions.

De plus, les grands problèmes matériels, logistiques, financiers et sécuritaires auxquels les magistrats sont quotidiennement confrontés et qui démotivent même les plus intègres, sont généralement mal appréhendés par le président de la République du fait que ces interlocuteurs hésitent à chaque occasion de rentrer dans les détails de leurs rapports à ce sujet. Ainsi, la justice ne gagnerait-elle pas si le président de la République siégeait à la tête du CSM pour mieux toucher du doigt toutes les réalités et de prendre ses responsabilités quand cela s'impose ?

Nous constatons qu'une mauvaise compréhension du concept « d'indépendance de la justice » est à l'origine des postures antinomiques sur cette question.

B- RENFORCEMENT DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

La justice est avant tout un service public de l'Etat et en tant que tel elle est forcément soumise à une hiérarchie surtout au plan administratif. Il ne s'agit pas d'une indépendance absolue mais d'une indépendance relative. Certains praticiens du droit notamment des magistrats pensent à tort qu'il s'agit d'une souveraineté absolue. En fait l'indépendance de la justice, n'est rien d'autre que « la liberté du juge de rendre une décision non liée par la hiérarchie ». En clair, elle ne concerne que le traitement des affaires judiciaires par les juges. On voit alors mal comment un président du CSM qui n'est ni partie ni présent aux audiences peut empêcher un magistrat de prendre sa décision si celui-ci est vraiment bien formée.

Contrairement à ce que certains magistrats affirment, leur indépendance est bien entre leurs mains. Dans beaucoup de cas on se rend compte que certains magistrats togolais bradent eux-mêmes, sans scrupule, leur indépendance contre des avantages divers. Faut-il le rappeler ? Sans la notion de dignité et un peu de courage, on ne saurait être un bon magistrat quel que soit son bagage. Comme le souligne bien François ROMERIO ancien président de la cour de sûreté de l'Etat en France, « On ne peut pas par exemple opter pour être un bon officier et vouloir en même temps vouloir mourir dans son lit ». C'est contre toutes ces faiblesses qu'il faut ériger des remparts et non contre l'arrivée, salutaire, du président de la République au CSM.

Certains pays comme le Sénégal, le Gabon, la Guinée Conakry, le Burkina-Faso, le Cap-Vert, le Burundi, etc. ont confié la présidence de cette institution au président de la République comme ce que suggère le projet de réforme querellée.

En définitive il faut encourager l'actuel président du CSM, qui n'est personne d'autre que le président de la Cour Suprême, à ouvrir les débats sur la question comme il l'a déjà fait en ayant sollicité l'avis de la cour constitutionnelle sur la présidence de la future institution. C'est une preuve de maturité car les institutions de l'Etat se complètent de sorte que l'erreur commise par une première puisse être corrigée par la suivante.

La cour constitutionnelle a très bien réagi en donnant son avis favorable qui n'est qu'une indication non coercitive. Ce qui ne devrait créer aucune polémique.

Les Togolais ne devraient pas perdre de vue que notre magistrature est malade et qu'il lui faut un grand médecin. Par conséquent, le corporatisme ne peut pour l'instant constituer une solution efficace, car, même la dernière réforme de 2008 en France, bien qu'ayant enlevé la présidence au président de la République, a fait en sorte que les magistrats soient minoritaires au sein du CSM.

Le CSM français après avoir bénéficié de l'accompagnement du président de la république pendant longtemps, peut se voir gérer autrement avec cet acquis. Ce qui n'est pas le cas pour notre magistrature dont les maux sont profonds. Comme quoi, à chaque maladie son médicament.

Komlan SEGBEVI

Quels sont les réservoirs qui n'auront pas d'eau ?

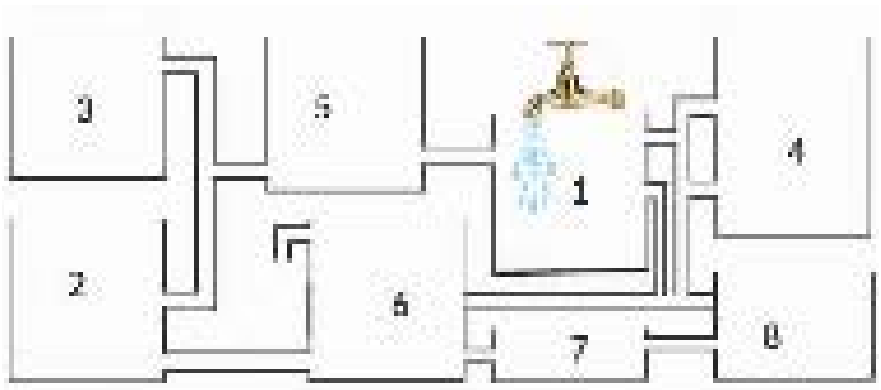

Jeu: mettez les signes pour que ça soit égale à 30

5 5 5 5 = 30

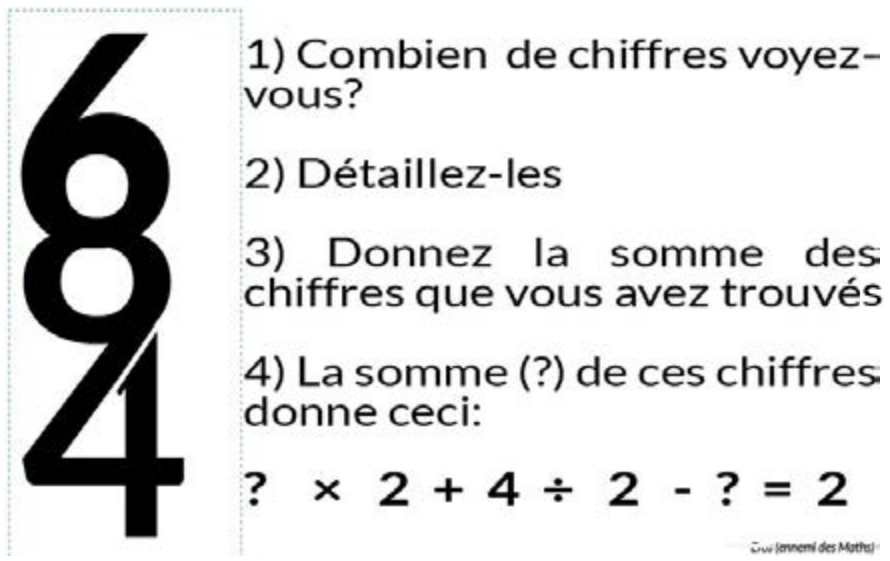

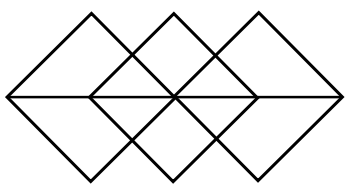

a) Combien de carrés?

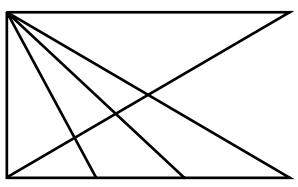

b) Combien de triangles?

Photo du jour

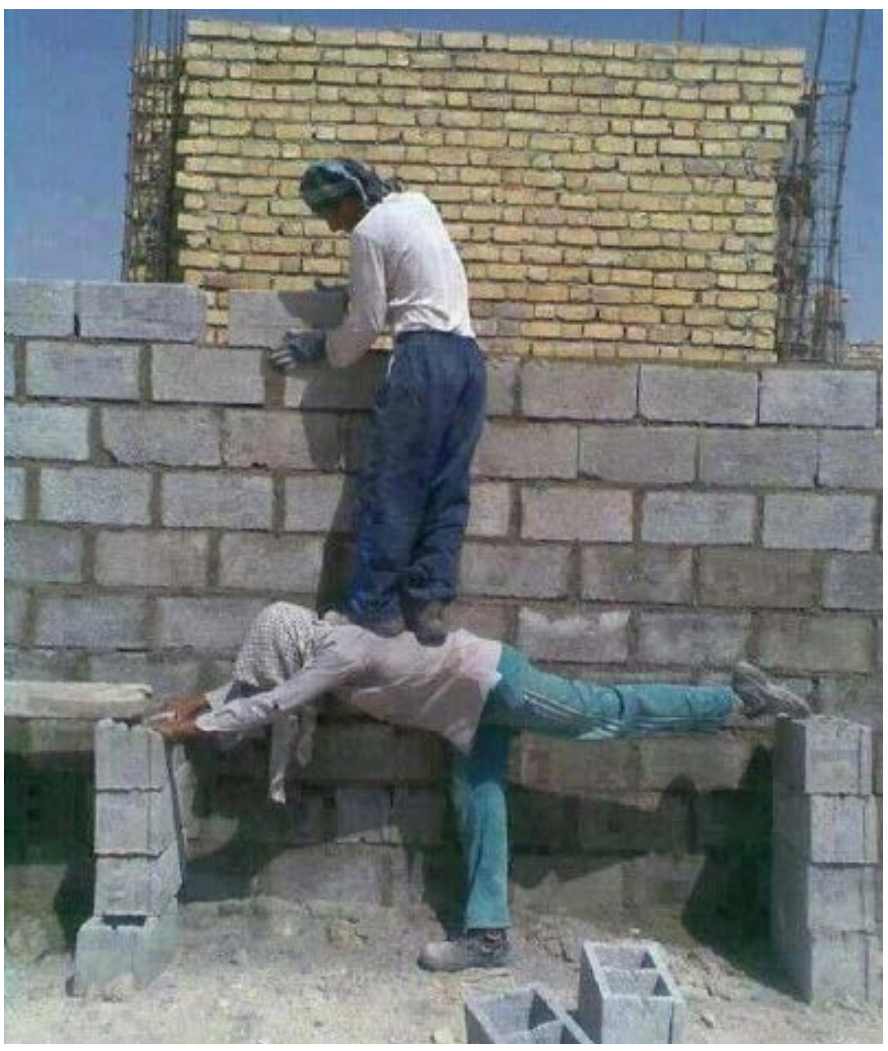

Légendez et commentez le photo ci-dessus

Histoire drôle

Un homme avait trois problèmes :

1) Il était très pauvre,
2) Il n'a pas d'enfant avec sa femme
3) Sa mère est aveugle.

Un ange lui apparut et lui demande de faire un vœu juste un seul. Or sa femme veut un enfant ; sa mère veut voir et lui-même veut être riche...
Ah, quel embarras

Après sa réflexion, il dit sagement à l'ange : « Je veux juste que ma mère voit mes enfants mangent dans des assiettes en or »
Aussitôt tous les trois problèmes furent résolus.

Pensée du jour

Les gens peuvent détruire ton image, salir ta personnalité, créer des rumeurs sur toi, mais ils ne peuvent pas emporter tes bons actes. Parce que peu importe la façon dont ils te décrivent, tu seras toujours admiré (e) par ceux qui te connaissent mieux

Si tu veux aller très loin :
1 / Méfie-toi des amis qui attendent ton élévation avant d'avoir ton temps.
2/ N'oublie jamais ceux qui ont cru en toi quand tu n'étais rien

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambbassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)
Une agence évènementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHE (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél : 22 40 04 99

Musique

Destino D, un des talents cachés du quatrième art togolais

Artiste de la diaspora togolaise, Destino D arrive à concilier la musique et la mode. Il fait partie de ces jeunes qui développent depuis la petite enfance des talents pour la musique. Ce jeune togolais est arrivé à la musique en passant par la danse. A son plus jeune âge, Destino D a intégré des groupes de danse chorégraphique. Le musicien chanteur a aujourd'hui à son actif plus de trois singles.

Destino D

De son vrai nom Dissirama Tatoa, Destino D vit entre l'Afrique et les USA mais est fondamentalement basé aux USA. D'origine togolaise, il créa au lycée du « Collège Chaminade », au nord du pays, un groupe dénommé « Bazooka Boys ». Avec son groupe, il produisit deux singles qui auraient connu un succès inattendu auprès du public scolaire.

Après ses études de droit à l'Université de Lomé couronnées par le diplôme de DEA, Il se relança pleinement dans la musique en tant que choriste et pianiste. En novembre 2018, il lance son premier titre « Elayi ». Ensuite, il produit son deuxième single « Rosey » en janvier 2019 suivi du single « My Bella » en octobre 2019.

Sa dernière sortie de single en date est « Africa Dance ! ». Sur un « Afrobeat », Destino D a su vanter la culture africaine, notamment la danse africaine. Il a réalisé un clip vidéo de ce morceau qui a rassemblé plusieurs enfants en train de danser.

Lire

« *L'enfant maudit* » de Honoré de Balzac. Ed Beq. Pp 7-9

« ...Au moindre bruissement de l'immense courtepointe en moire verte sous laquelle elle avait très peu dormi depuis son mariage, elle s'arrêtait comme si elle eût tinté une cloche. Forcée d'épier le comte, elle partageait son attention entre les plis de la criarde étoffe et une large figure basanée dont la moustache frôlait son épaule. Si quelque respiration par trop bruyante s'exhalait des lèvres de son mari, elle lui inspirait des peurs soudaines qui ravivaient l'éclat du vermillon répandu sur ses joues par sa double angoisse. Le criminel parvenu nuitamment jusqu'à la porte de sa prison et qui tâche de tourner sans bruit dans une impitoyable serrure la clef qu'il a trouvée, n'est pas plus timidement audacieux. Quand la comtesse se vit sur son séant sans avoir réveillé son gardien, elle laissa échapper un geste de joie enfantine où se révélait la touchante naïveté de son caractère ; mais le sourire à demi formé sur ses lèvres enflammées fut promptement réprimé : une pensée vint rembrunir son front pur, et ses longs yeux bleus reprirent leur expression de tristesse. Elle poussa un soupir et replaça ses mains, non sans de prudentes précautions, sur le fatal oreiller conjugal. Puis, comme si pour la première fois depuis son mariage elle se trouvait libre de ses actions et de ses pensées, elle regarda les choses autour d'elle en tendant le cou par de légers mouvements semblables à ceux d'un oiseau en cage. À la voir ainsi, on eût facilement deviné que naguère elle était tout joie et tout folâtrerie ; mais que subitement le destin avait moissonné ses premières espérances et changé son ingénue gaieté en mélancolie. La chambre était une de celles que, de nos jours encore, quelques concierges octogénaires annoncent aux voyageurs qui visitent les vieux châteaux en leur disant : – Voici la chambre de parade où Louis XIII a couché. De belles tapisseries généralement brunes de ton étaient encadrées de grandes bordures en bois de noyer dont les sculptures délicates avaient été noircies par le temps. Au plafond, les solives formaient des caissons ornés d'arabesques dans le style du siècle précédent, et qui conservaient les couleurs du châtaignier. Ces décorations pleines de teintes sévères réfléchissaient si peu la lumière, qu'il était difficile de voir leurs dessins, alors même que le soleil donnait en plein dans cette chambre haute d'étage, large et longue. Aussi la lampe d'argent posée sur le manteau d'une vaste cheminée l'éclairait-elle alors si faiblement, que sa lueur tremblotante pouvait être comparée à ces étoiles nébuleuses qui, par moments, percent le voile grisâtre d'une nuit d'automne. Les marmousets pressés dans le marbre de cette cheminée qui faisait face au lit de la comtesse, offraient des figures si grotesquement hideuses, qu'elle n'osait y arrêter ses regards, elle craignait de les voir se remuer ou d'entendre un rire éclatant sortir de leurs bouches béantes et contournées... »

TOGOMATIN

DIRECT AGENCE
Agence conseil en communication

Vous êtes un annonceur, un privé, une agence conseil en communication ou un homme d'affaires !
Vous avez besoin d'une communication dans le journal Togo Matin ?

Contactez notre régie exclusive
DIRECT AGENCE
Rue 132, Angle 139 Aflao-Gakli Djidjolé
(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Océans

Plus de 3 milliards de personnes dépendent de cette étendue bleue

Les Océans jouent un rôle prépondérant dans la survie d'une partie importante de l'humanité. Selon les Nations unies, plus de 3 milliards de personnes en dépendent.

Le monde entier a célébré la journée des océans le 8 juin dernier. Ce fut l'occasion de rappeler à nouveau la nécessité de préserver cette étendue bleue, pour le rôle qu'elle joue dans le maintien de l'équilibre de la nature et par conséquent dans le maintien de la vie. Les océans représentent la principale source de protéines pour 3 milliards de personnes dans le monde. Qui ne mange pas de poisson, ou les fruits de mers en général ? C'est d'ailleurs l'une des sources de protéines les plus saines, reconnues ainsi par les spécialistes de la nutrition.

Plus de 3 milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance. Et quand on sait que l'érosion côtière continue son avancée, notamment aux larges des côtes togolaises, l'on est en droit de s'inquiéter. De plus, l'océan absorbe 30% du dioxyde de carbone (CO_2) produit par les humains, réduisant ainsi fortement l'impact des gaz à effet de serre et donc le réchauffement planétaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, la protection des océans doit faire partie des priorités. A l'occasion de la journée des océans, le ministre de l'Environnement du Togo, le professeur David Wonou Oladokun, s'est adressé à nouveau à la communauté nationale et internationale. « Nous devons tous œuvrer dans le cadre d'une action concertée visant à améliorer nos pratiques dans tous les secteurs liés aux océans. L'objectif poursuivi étant de concilier l'efficience de l'économie maritime

Le fond de l'océan

avec la préservation des écosystèmes marins et côtiers, j'exhorte les uns et les autres à une prise de conscience accrue des menaces qui sont de nature à compromettre l'exploitation des océans. Je les invite à redoubler d'ardeur afin d'adopter de nouveaux comportements favorisant une gestion durable des océans », a déclaré le professeur Oladokun.

Edem Dadzie

Action climatique

«Les dirigeants politiques sont capables de prendre des mesures décisives et de grande envergure lorsqu'ils sont convaincus de leur nécessité »

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'immobilisme constaté dans la lutte contre les changements climatiques n'est pas une fatalité. Le phénomène est peut-être irréversible, mais il est possible de prendre des mesures efficaces pour y faire face. Et les dirigeants politiques sont capables d'exploits. En tout cas, c'est ce que pense Patricia Espinosa, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Lors du tout premier événement de « l'élan de juin pour le climat », la cheffe du service des Nations unies en charge de la lutte contre les changements climatiques a surpris plus d'un avec ses propos. « Nous avons vu que les dirigeants politiques sont capables de prendre des mesures décisives et de grande envergure lorsqu'ils sont convaincus de leur nécessité », a déclaré Patricia Espinosa. Voit-elle juste ? Bien sûr qu'elle ne se trompe pas. En effet, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus, tout le monde peut témoigner que les dirigeants politiques ne se sont pas économisés. Ils se sont dépensés sans compter pour leurs compatriotes. Des moyens exceptionnels ont été déployés pour prévenir la maladie, prendre en charge les cas positifs et organiser la riposte.

Même les dirigeants qui au départ voulaient encore se singulariser ont dû rapidement se résoudre à l'évidence en prenant les mesures qui s'imposaient. Mais pourquoi cette sollicitude de la part des dirigeants du monde entier ? Pourquoi cette mobilisation sans précédent ? Peut-être parce-que comme le dit Selwin Hart, le conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'action climatique : « Nous sommes au cœur d'une crise que le monde n'a pas connue depuis la création des Nations unies».

Mais aussi, peut-être parce-que comme le pensent certaines personnes, le coronavirus est une réelle menace pour la stabilité économique, politique et sociale dans les pays et qu'elle n'épargne personne. Des stars et de hautes personnalités ont été touchées par ce virus. Certains en ont même succombé. Alors, la crainte que le virus échappe à tout contrôle aurait-elle pu pousser les dirigeants mondiaux à l'action ? Sans doute. Ce n'est qu'une bonne chose. Ce sont les populations qui gagnent. En restant dans la logique des déclarations de Patricia Espinosa, l'on s'attend également à ce que le climat bénéficie de la même mobilisation. En effet, comme on le sait désormais, plusieurs maladies comme le coronavirus ont un lien direct avec les problèmes environnementaux.

De plus, selon les prévisions, si des mesures ne sont pas prises pour atteindre les ambitions de l'Accord de Paris sur le climat, l'on devra s'attendre à vivre des fléaux encore plus graves que le coronavirus.

Les dirigeants mondiaux sont très attendus sur la problématique de l'action climatique

Même si madame Espinosa est contente de voir les effets positifs des mesures prises pour lutter contre le coronavirus, sur l'environnement, elle reconnaît que cela ne sera que de courte durée. « Les réductions de CO_2 basées sur le coronavirus ne constituent pas un modèle d'action climatique à long terme. Elles sont trop perturbatrices sur le plan économique. Mais elles permettent de lever les rideaux de smog. Elles nous montrent qu'il est possible d'avoir un ciel plus propre et des rues moins encombrées », affirme-t-elle. Mais elle est convaincue d'une chose : « Un avenir plus vert et plus sain est possible ». Pour cela, il va falloir s'activer sur les questions liées à l'adaptation, l'atténuation, la science, le financement, la technologie, le renforcement des capacités, la transparence, l'égalité des sexes, l'action pour l'autonomisation climatique, la préparation et la présentation des nouvelles versions des Contributions déterminées au niveau national (CDN).

Cette dernière action est particulièrement urgente. Les CDN sont l'une des composantes essentielles de l'Accord de Paris et permettent aux pays d'identifier clairement leur apport dans la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre. « Aujourd'hui, nous avons l'occasion de faire preuve de leadership, d'améliorer la vie et l'avenir des gens. Présentons des CDN améliorés et aidons nos sociétés à se remettre de la Covid-19 d'une manière plus propre, plus inclusive et plus durable », ajoute la présidente de la Cop25, Carolina Schmidt.

Selon Marianne Karlsen, présidente de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) du secrétariat de la CCNUCC, tout n'est pas perdu pour l'année 2020. Elle demeure l'année de « l'action », d'après elle. Mais à une seule condition : «Ce qu'il faut maintenant, c'est s'assurer que nous nous préparons à une reprise après Covid-19 qui nous amène jusqu'aux objectifs de l'Accord de Paris, et non nous en éloigne », conseille la spécialiste. Les pays les plus industrialisés (ceux du G20 notamment) sont appelés à montrer la voie. Les Etats-Unis de Donald Trump doivent sans tarder rejoindre l'Accord de Paris.

E. D.

Covid-19

Les étudiants de l'Infa de Tové vont suivre des cours en ligne

La crise liée à la pandémie du coronavirus n'a pas épargné les étudiants de l'Institut national de formation agricole (Infa) de Tové. Malgré cette crise, le ministère de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique a trouvé une alternative pour permettre aux étudiants de l'Infa de Tové de continuer de suivre les cours.

Les étudiants de l'institut ont la possibilité de suivre des cours en ligne. Le ministère de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique a mis en place des dispositifs pour leur permettre de suivre les cours.

Bien avant le lancement de ce dispositif, des apprenants se mobilisent déjà pour suivre les cours. Selon le ministère, à 4 jours du lancement des cours en ligne, 457 utilisateurs de l'Infa se sont inscrits avec 17 unités d'enseignement mis en ligne et 487 participations aux cours.

Suivant le calendrier de cette semaine déjà mis en ligne, 7 nouvelles unités d'enseignement sont mises en ligne, soit un total de 24 unités d'enseignement. Un véritable exploit réalisé par le ministère de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique.

Il faut noter que les étudiants ont parfois suivi les cours à deux ou trois parce qu'étant très intéressant et avantageux surtout en ces périodes de crise sanitaire à coronavirus, a précisé le ministère de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique.

L'Institut national de formation agricole (Infa) de Tové accueille chaque année 150 étudiants. Le ministère a entrepris une réforme de la formation de cet institut en conformité avec le Plan national de développement (PND).

La rédaction

Covid-19 et cours en ligne

Accélérer la révolution numérique dans les universités publiques du Togo

La pandémie de la Covid-19 a obligé les universités publiques à dispenser des cours en ligne depuis quelques semaines. A l'université de Lomé, c'est la plateforme Rescoul qui est utilisé. Cette situation vient montrer qu'il faut accélérer la révolution numérique dans les universités du Togo. Cela doit être le prochain chantier du président Dodzi Komla Kokoroko qui a déjà montré ses talents d'innovateur.

Professeur Dodzi Komla Kokoroko

Ceux qui ont fréquenté les universités publiques du Togo il y a dix ans peuvent se souvenir que l'accès à la connexion internet et la digitalisation des formations étaient des revendications phares des mouvements estudiantins. Le démarrage du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en 2008, a conforté plus d'un qu'il fallait donner la possibilité aux étudiants d'obtenir les cours en ligne afin de pouvoir gérer leurs parcours selon leurs disponibilités et leurs objectifs.

A ce jour, s'il faut féliciter la petite avancée qu'il y a eue, il faut aussi reconnaître que les universités togolaises sont en retard. N'eut été la Covid-19, les acteurs du monde universitaire seraient encore en train de boiter sur cette réforme. Par le passé, le blocage venait surtout des enseignants et de l'administration de l'université. Ceux-ci préféraient continuer avec des cours magistraux dans des amphis bondés de monde où l'on les entendait à peine. Cela faisait des étudiants, des touristes qui semblaient perdus dans un territoire lointain.

Or, des cours en lignes pouvaient alléger la tâche à tout le monde, surtout que certains doivent à un moment donné concilier les études et leurs activités professionnelles. Les étudiants pouvaient donc disposer des cours en ligne, les étudier et ensuite venir composer. D'ailleurs, comment font ceux qui suivent des formations à distance ? Ne composent-ils pas en ligne et ne reçoivent-ils pas après leurs résultats et diplômes par message électronique ?

Ici, les étudiants ne demandaient même pas tout cela. Ils étaient prêts à continuer à tenir des séances avec les enseignants. Ainsi ceux-ci pourraient répondre à leurs questions, étant donné qu'ils auraient déjà lu les cours. Les examens aussi pourraient se faire en présentiel. Malheureusement, tout cela a été un beau rêve pendant longtemps. Aujourd'hui, l'on se rend compte qu'il fallait démarrer. Il n'est pas encore trop tard en tout cas. Les nouvelles autorités universitaires sont plus favorables aux études en ligne. Le professeur Kokoroko vient de dévoiler le guide des cours en ligne à l'endroit des acteurs du monde universitaire. Et, il promet que des mesures seront prises pour accélérer la révolution numérique au sein de son institution.

« Ce premier essai de cours à distance à l'université de Lomé constitue une phase d'expérimentation douloureuse et nous en tirons déjà les enseignements pour mieux rebondir à l'avenir », a-t-il affirmé.

Edem Dadzie

e-Coris : ma banque en ligne
Consulter son solde
Editer le relevé de son compte
Effectuer des virements de compte à compte
Consulter les taux de change
La Banque Autrement
https://togo.coris.bank
CORIS BANK
INTERNATIONAL